

énuméré ces mesures législatives, exception faite de celles que j'espère voir adopter avant le congé d'été. Je sais que si nous voulons adopter ces bills, que si nous voulons exécuter ce programme, nous devons organiser les travaux du gouvernement et les travaux du Parlement. En prévoyant une telle organisation, nous pourrions, j'espère, faire des projets à l'avance, les chefs des partis à la Chambre se réunissant régulièrement, et procéder avec célérité à l'étude des mesures que je fais consigner au hansard. J'espère que cette organisation des travaux sera le fruit de la collaboration et d'une entente réciproque, après consultation des représentants de tous les partis, même avant que la question des priorités législatives ne soit discutée au sein des réunions des comités de ces divers partis. Si nous parvenons à ce but, si nous arrivons à nous entendre pour aborder certaines mesures législatives, non seulement pourrions-nous adopter le programme législatif du centenaire, mais en outre nous aurons grandement accru l'efficacité et l'utilité de notre régime parlementaire, ce que nous désirons tous.

La dernière session a été la plus longue de notre histoire parlementaire et aussi l'une des plus fécondes. Nous y avons adopté quatre-vingt-trois projets de loi, sans compter les lois de subsides. Cet après-midi, je voudrais mentionner certaines mesures qu'il faudra prendre et expliquer ce qui les motive. Nombre de projets de loi n'ont pu être présentés à la dernière session. Bien sûr, ils étaient inscrits au *Feuilleton*, mais nous avons consacré tout notre temps à l'adoption des 83 mesures dont j'ai parlé.

Le discours du trône indique à grands traits que le gouvernement doit aider tous les Canadiens à améliorer leur sort. Bon nombre des mesures que j'ai mentionnées visent précisément ce but. Comme tous les êtres humains, les Canadiens veulent au moins un minimum de chance économique et de justice sociale comme point de départ de leur promotion personnelle. Je crois que nous avons fait des progrès sensibles au Parlement et dans tout le pays pour établir ce minimum de chance et de sécurité sociale. Nous pouvons être fiers de notre niveau de vie et de notre régime de sécurité sociale. (*Applaudissements*)

• (4.50 p.m.)

Il va sans dire qu'il y a toujours moyen d'améliorer les choses, même si la structure de base est solide. On s'intéresse de plus en plus, au Canada et dans d'autres pays, à l'idée de garantir un revenu annuel minimum à chaque famille ou même à chaque citoyen. C'est une idée révolutionnaire et de plus en plus populaire dont les implications sont com-

[Le très hon. M. Pearson]

plexes et étendues. Certains prétendent qu'un revenu garanti pourrait être un moyen plus efficace et plus économique que des pensions séparées et des mesures de sécurité sociale pour assurer à chacun le minimum vital. Il serait peut-être possible de fournir les mêmes services de sécurité sociale, à moins de frais même, en abordant ainsi le problème. Mais le contraire est peut-être vrai.

Des études ont été faites dans ce domaine en vue de recueillir des renseignements supplémentaires. Il y a plusieurs mois, un comité sénatorial a étudié la question, sans l'approfondir, évidemment, et en a fait rapport. Il serait peut-être utile avant longtemps, selon mon habitude d'examiner les choses à fond, d'approfondir les conséquences et les possibilités d'un programme de revenu garanti. Une pareille étude devrait être faite dans le seul but d'établir d'une façon aussi concluante que possible si cette idée est bonne et réalisable et devrait retenir l'attention du Parlement.

Cela dit, il ne faut jamais oublier, en outre, que la sécurité sociale ne saurait être maintenue et renforcée au besoin que grâce à une économie en plein essor, permettant le plein emploi et une production croissante. Dans ce sens, la politique financière et économique est un élément essentiel de l'évolution de la sécurité sociale. Je n'ai pas l'intention de traiter de questions financières et économiques aujourd'hui. Le ministre des Finances (M. Sharp) pourra peut-être participer au débat, de même que d'autres ministres.

Notre économie étant en excellent état, nous devons nous demander quelle est la meilleure façon de faire servir les progrès sans précédent que nous avons réalisés et la prospérité dont nous jouissons à l'épanouissement de notre propre société de personnes libres, tout en assumant la responsabilité internationale qui nous incombe à l'égard du genre humain. La plupart des Canadiens se rendent maintenant compte, je pense, qu'on ne saurait évaluer la justice sociale uniquement en fonction de l'économie. Il faut aussi recourir à des normes qui dépassent les contingences matérielles, et tenir compte des chances que possèdent les citoyens de s'épanouir et de s'accomplir. Nous devons donc être prêts à reconnaître dans nos lois ces valeurs sociales changeantes. C'est dans cette perspective que la Chambre a constitué des comités parlementaires et les a chargés d'étudier ce qu'on pourrait très bien appeler une nouvelle législation sociale portant sur des questions comme le divorce, la contraception, l'avortement, la peine capitale, la réforme du code pénal et autres choses du même genre. Comme je viens de l'indiquer en lisant la liste des mesures, j'espère qu'au cours de la pré-